



VIGI Grandes Cultures 81 # 6 17 mars 2022

Céréales à paille

La montaison s'est accélérée ces 15 derniers jours avec la douceur et les pluies à répétition. Le stade épi 1 cm est dépassé dans la majorité des situations. Les besoins en azote des céréales sont donc à leur maximum et c'est le moment de prévoir vos outils de pilotage en végétation comme le N-Tester.

Pour plus d'infos sur les stades et conseils N-Tester, cliquez ci-dessous



VIGI - CEREALES
Isorique et N-Tester

VIDEO

Ça se passe dans la campagne tarnaise : Couvert végétal de féveroles

Retour en images sur l'implantation, le développement ainsi que la destruction d'un couvert végétal de féveroles implanté entre un blé tendre et un maïs grain sur la commune de Lempaut.



Glyphosate : crédit d'impôts et règles d'utilisation

Pour accompagner la réduction du glyphosate, un crédit d'impôt a été mis en place : un montant de 2 500 € sera attribué aux céréaliers, arboriculteurs et viticulteurs (et éleveurs ayant au moins un atelier de ces secteurs de production) qui n'ont pas utilisé de glyphosate en 2021 et/ou 2022. Le formulaire à remplir pour en bénéficier est accessible [ici](#).

Par ailleurs, les conditions d'utilisation des produits à base de glyphosate évoluent et le renouvellement des AMM limite les usages. Il faut donc se référer à [EPHY](#) pour connaître les usages possibles de chaque produit. Voici les principales évolutions pour l'utilisation de glyphosate en interculture (source Arvalis) :

CULTURE À IMPLANTER	Automne		Printemps			
	Labour	Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	Labour	Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)		Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)
TRAVAIL DU SOL	Labour	Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	Labour	Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)		Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)
DATES DE LABOUR	Toutes	---	Fin d'automne à printemps	Été ou début d'automne	Été ou début d'automne	---
TYPES DE SOL	Tous	Tous	Tous	Non hydromorphe	Hydromorphe	Tous
CIBLES ANNUELLES (dont couverts)	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES VIVACES	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES INVASIVES	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES DE LUTTE OBLIGATOIRE	Usage maintenu (maximum 2880 g/ha/an) : lutte obligatoire réglementée contre certaines adventices (ambrosiées...) ou destruction de repousses de culture en cas de lutte contre des organismes nuisibles réglementés (ex : sur repousses de pommes de terre)					

Tableau 1

Maintien ou retrait des usages du glyphosate pour l'usage « Traitements généraux-Désherbage-Interculture, jachères et destruction de culture » dans les nouvelles AMM. En grandes cultures, ces usages recouvrent la destruction de couverts végétaux d'interculture, de repousses de cultures, d'adventices vivaces, annuelles ou ligneuses, en vue de semer ou d'implanter une nouvelle culture en limitant la concurrence avec les adventices.



Diversification : Et si vous deveniez multiplicateurs ?

Depuis environ 3 ans, les contrats en semences potagères avaient une tendance à la baisse et les surfaces en fourragères se maintenaient. Cette année toutes les productions vont vers des augmentations et c'est une bonne nouvelle pour notre département. Les cultures de semences sont des cultures à fortes valeurs ajoutées qui demandent de la rigueur et de technicité. Le Tarn dispose d'un vivier d'agriculteurs qui ont un savoir-faire important et la technicité reconnue pour produire des semences de qualité. Les recherches de contrats pour les cultures de semences sont les suivantes :

En fourragères :	En potagères :
<ul style="list-style-type: none"> • Luzerne en conventionnel et en agriculture biologique. • Trèfle violet en conventionnel et en agriculture biologique. • Trèfle d'Alexandrie • Trèfle de Perse • Fétuque élevée • Dactyle • Avoine rude 	<ul style="list-style-type: none"> • Betteraves / Poirées populations et hybrides. • Carottes populations et hybrides. • Persil • Coriandre • Aneth • Panais • Poireaux • Oignons • Tournesol ornemental

L'irrigation est fortement recommandée pour la majorité des contrats (mais certains peuvent être conduits sans) et les sols argilo-calcaires sont à privilégier.

Pour plus de renseignements sur ces productions et pour avoir les coordonnées des établissements qui proposent ces contrats, vous pouvez contacter :

Camille BOURGOIS au **06.69.46.62.53**

Animatrice du syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semence du Tarn - SAMS 81

N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous !

Agenda



mieux communiquer sur ses pratiques

Vendredi 1 avril à Viviers-Lès-Montagnes

Inscriptions : Marie-Pierre Miquel - 06 99 21 43 21

Formation Renouvellement Certiphyto

Jeudi 14 avril à Albi

Inscriptions : Régine Blanquet- 05 63 48 83 88

[Pour plus d'info cliquez ici](#)



BSV n°18 du 17 mars 2022

Je consulte le dernier BSV

Nos actions sont réalisées avec la contribution financière de :



Action cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la Région Occitanie. L'Europe investit dans les zones rurales

Vos conseillers Grandes Cultures à votre écoute :

Ghislain PERDRIEUX 06 69 18 30 04 Lavaur	Marie-Pierre MIQUEL 06 99 21 43 21 Castres	Camille BOURGOIS 06 69 46 62 53 Albi	Maëva COLOMBET 06 69 45 08 56 Albi
---	---	---	---



Chambre d'Agriculture du Tarn
Service Agronomie Productions
96 rue des agriculteurs CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9
<https://tarn.chambre-agriculture.fr>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous recevez nos actualités car vous avez souscrit à un de nos services.
Pour une bonne réception, ajoutez notre adresse mail à votre carnet d'adresses :
grandescultures@tarn.chambagri.fr

Conformément au règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD), vous retrouverez toutes les informations sur vos droits et notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://tarn.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles-ca81/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations sur des prestations, formations et actualités réglementaires, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur :
[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 sendinblue